PROGRAMME DE CHAIRES FRANCAISES DANS L'ETAT DE SÃO PAULO

L'Université de São Paulo (USP), l'Université de Campinas (UNICAMP) et l'Université d'Etat de São Paulo (UNESP), en partenariat avec l'Ambassade de France lance, pour la seconde année consécutive, un programme de chaires d'accueil pour professeurs ou chercheurs français.

Modalités générales :

Ce programme permet l'accueil – dans toutes les disciplines – de professeurs ou de chercheurs français pour une durée supérieure à 45 jours et inférieure à un an.

Les lauréats recevront une bourse mensuelle de l'université partenaire (d'un montant égal au salaire d'un professeur brésilien de l'université d'accueil), l'Ambassade de France prendra à sa charge le billet d'avion aller-retour.

Par ailleurs, les lauréats pourront disposer d'un billet d'avion pour inviter, de France, un de leurs étudiants – de niveau doctorat ou post-doc – pour un séjour de plus d'une semaine dans l'université d'accueil.

Le nombre de lauréats sera au maximum de 4 par université brésilienne partenaire.

Les projets déposés pourront être rédigés en français, portugais ou anglais.

Il n'y a pas de condition de nationalité française.

Modalités pratiques :

Les candidats devront proposer un projet, en partenariat avec un professeur de l'université d'accueil (*professeur référent*) décrivant les activités d'enseignement et/ou de recherche – pour la USP l'enseignement n'est pas souhaité - durant la durée du séjour. Le projet devra obligatoirement comporter une ou plusieurs conférences grand public ou une activité de vulgarisation scientifique. La présentation du projet devra être synthétique (moins de 10 pages recommandées) et inclure un CV qui fasse figurer le titre « Maître de Conférences », « Professeur des Universités », « Professeur de 1ere Classe », etc.

Le professeur référent au Brésil devra quant à lui inclure son CV Lattes.

Toutes les candidatures seront examinées par le département scientifique idoine qui recevra le candidat. Les candidatures devront inclureune copie du passeport avec la date de validité, l'adresse, le contact du professeur référent au Brésil et une prévision des dates de séjour (même si celles-ci pourront être par la suite modifiées).

Si le candidat propose la venue d'un étudiant doctorant ou post-doctorant, il faudra également inclure le CV de l'étudiant, une copie de son passeport avec la date de validité ainsi qu'une attestation de l'appartenance de l'étudiant à une intsitution française.

Le choix du professeur référent est laissé à l'appréciation du candidat. En cas de besoin, le responsable des relations internationales de l'université d'accueil pourra proposer un professeur référent.

Le projet sera présenté par le professeur référent au comité scientifique bilatéral chargé de la sélection.

Calendrier 2011/2012:

Les projets devront être envoyés avant le **30 décembre 2011** aux responsables des relations internationales de l'université d'accueil et au Consulat Général de France à São Paulo :

Pour l'USP, Professor Adnei Melges de Andrade : selecao-ccint@usp.br // ccint@usp.br

Pour l'UNICAMP, Professeur Leandro R. Tessler : <u>tessler@reitoria.unicamp.br</u> Pour l'UNESP, Professeur José Celso Freire Junior : <u>jcfreire@reitoria.unesp.br</u>

Pour le Consulat Général de France à São Paulo, Sarah Ghobadi : sarah.ghobadi@diplomatie.gouv.fr

Le comité scientifique bilatéral informera les lauréats avant le 20 mars 2012. Les séjours pourront commencer dès le mois d'avril 2012.

Conditions pratiques du séjour au Brésil:

Les lauréats devront disposer de tous les documents administratifs permettant leur séjour au Brésil (Visas). Dans les cas où une mise en délégation est nécessaire, les lauréats devront en informer sans délai le Consulat Général de France à São Paulo.

Dans la mesure du possible, le séjour au sein de l'université partenaire sera facilité par son service, coordination ou vice-présidence aux relations internationales.